

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *sous-direction « gestion du personnel » ;
bureau des officiers.*

INSTRUCTION N° 0-42627-2007/DEF/DPMM/1/E modifiant l'instruction n° 550/DEF/DPMM/1/E du 20 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 1297 ; BOEM 321) relative aux qualifications et diplômes professionnels des officiers de la marine (gérés par la direction du personnel militaire de la marine).

Du 29 juin 2007

NOR D E F B 0 7 5 1 5 2 2 J

Précédent Modificatif :

13 mars 2007 (BOC 17, texte 20).

Texte modifié :

Instruction n° 550/DEF/DPMM/1/E du 20 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 1297 ; BOEM 321).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 321.2.

Référence de publication : BOC N°21 du 10 septembre 2007, texte 12.

L'instruction n° 550 /DEF/DPMM/1/E du 20 décembre 2002 est modifiée comme suit :

Annexe III, rubrique « Qualifications professionnelles », point 1 « Certificats de la gestion service général », ajouter les lignes suivantes :

Qualification interarmées au renseignement de niveau 1	QUIAR 1	X	DPMM
Qualification interarmées au renseignement de niveau 2	QUIAR 2	X	DPMM
Qualification interarmées au renseignement de niveau 3	QUIAR 3	X	DPMM

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contre-amiral,
directeur adjoint du personnel militaire de la marine,*

Denys ROBERT.